

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: RENOMOQUET INJECTION PRO
1. 1. 1. Contient:
- Alcool gras ethoxylé
 - Isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
 - Oxyde d'alkyl diméthylamine
 - Alkyl sulfate de sodium
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant moquette
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- HYPROS SA
Pont-du-Centenaire 144 1228 PLAN-LES-OUATES
Téléphone : 0041 22 338 35 00 - Fax : 00 41 22 338 35 01
Adresse email : hypros@hypros.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: 01/251 51 51 (centre toxique) ou 145
1. 5. Formule: 191413
1. 6. N° code du produit: P314456333

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:
2. 2. 2. Mention de danger:
- H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention:
- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
2. 2. 5. Elimination:
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base moyennement forte.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Alcool gras ethoxylé
 - N° CAS: 157627-86-6
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RENOMOQUET INJECTION PRO

Version: 6

Date de révision: 07/11/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Lés. oc. 1 - H318
- Tox. aq. chron. 3 - H412
- Divers :
NOEC / = >0,1 - <1 mg/l
CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >1 - <10 mg/l
CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >1 - <10 mg/l

• Isotridécaneol, éthoxylé (>5-20 EO)
- N° CE: 931-138-8 - N° CAS: 69011-36-5
- Numéro d'enregistrement REACH : Exempté
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

• Huile essentielle d'orange distillée
- N° CE: 232-433-8 - N° CAS: 8028-48-6
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493353-35
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315
* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

• 2-aminoéthanol; éthanolamine
- N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486455-28
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314
- (STOT SE 3; H335: C >= 5%)
- Divers :
VME ppm = 3 - VME mg/m³ = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m³ = 15

• Oxyde d'alkyl diméthylamine
- N° CE: 287-011-6 - N° CAS: 85408-49-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490061-47
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318
* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400 - Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Placer le sujet dans une zone aérée.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Non déterminée.
4. 2. 2. Contact avec la peau: irritation cutanée, dermatite et sensibilisation
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves
4. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RENOMOQUET INJECTION PRO

Version: 6

Date de révision: 07/11/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à une température maximum de: 35°C
Conserver à l'abri du gel.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • 2-aminoéthanol; éthanolamine : VME ppm = 3 - VME mg/m³ = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m³ = 15
8. 2. Contrôles de l'exposition:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RENOMOQUET INJECTION PRO

Version: 6

Date de révision: 07/11/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | Porter des gants appropriés: gants en PVC ou autre matière plastique |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | Porter un vêtement de protection approprié |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Porter un appareil de protection des yeux/du visage |
| 8. 2. 5. Protection individuelle: | Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|-----------------------|
| 9. 1. 1. Aspect: | liquide laiteux |
| 9. 1. 2. Couleur: | orange |
| 9. 1. 3. Odeur: | agrumes |
| 9. 1. 4. PH: | 11,23 |
| 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 6. Point d'éclair: | Non déterminé. |
| 9. 1. 7. Limites d'explosivité: | Non applicable. |
| 9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): | à 20°C: 1001 +/- 0,02 |
| 9. 1. 9. Viscosité: | Non déterminé. |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | complètement soluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non concerné |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Non Concerné |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Stable en conditions normales. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Ne jamais mélanger avec d'autres produits. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Ne pas exposer à des températures supérieures à 35°C |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Ne pas mélanger avec d'autres produits. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Ne pas respirer les fumées. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet de la préparation. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Non déterminée. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | irritation cutanée, dermatite et sensibilisation |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Risque de lésions oculaires graves |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RENOMOQUET INJECTION PRO

Version: 6

Date de révision: 07/11/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 3. Toxicité chronique: Pas disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Ne doit pas être déversé pur et en grande quantité dans l'environnement
12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible
12. 6. 1. Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU: Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RENOMOQUET INJECTION PRO

Version: 6

Date de révision: 07/11/16

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:

agents de surface non ioniques :>=5%-<=15%

agents de surface anioniques :<5%

Hydrocarbures aliphatiques :<5%

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. 1. Date de la première édition: 04/05/2007

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 03/06/15

16. 5. 3. Date de révision: 07/11/16

16. 5. 4. Version: 6

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-16

16. 6. Réalisé par: COPAK sa